



CHRS

La « Maison d'Accueil »

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg
Tel : 03 88 10 59 07
Mail : chrs@entraide-relais.fr
Tel : 03 88 10 59 07

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89
e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Situation.....	2
1.1	Les moyens en 2022.....	2
1.1.1	L'équipe professionnelle.....	2
1.1.2	Les appartements.....	3
1.1.3	Rappel des objectifs de la prise en charge au CHRS	3
2	L'activité	4
2.1	Nombre de nuitées et taux d'occupation.....	4
2.2	Durées d'hébergement dépassant les deux ans	4
2.3	Nombre de personnes hébergées	5
2.3.1	Statut administratif.....	5
3	Les entrées au CHRS en 2022.....	5
3.1	Les ménages accueillis en 2022.....	5
3.1.1	Age des personnes entrées.....	6
3.1.2	Problématiques principales à l'entrée des personnes entrées en 2021 . Erreur ! Signet non défini.	
3.1.3	Situation par rapport à l'emploi	6
3.1.4	Situation par rapport aux ressources	7
4	Les sorties en 2021	7
4.1	Les durées d'hébergement des personnes sorties en 2022.....	7
4.1.1	Situation au regard du logement.....	7
4.1.2	Situation au regard de l'emploi	8
5	L'accompagnement au CHRS	8
5.1	Difficiles perspectives d'hébergement pour une famille monoparentale accompagnée au CHRS	8
5.2	Situation complexe de réinsertion et de voisinage d'un homme isolé en CHRS.....	10

1 Situation

La maison d'accueil œuvre pour héberger et accompagner des familles et des personnes isolées en situation de précarité et de fragilité. Nous accueillons chacun avec le respect et la dignité auxquels toute personne humaine aspire et proposons une aide à l'hébergement adaptée prioritairement aux personnes :

- Confrontées à des problèmes de logements,
- Aux revenus précaires,
- Nécessitant un projet d'insertion professionnelle,
- En danger en raison d'une situation familiale conflictuelle.

Le CHRS est habilité pour quarante places, places familles essentiellement.

1.1 Les moyens en 2022

1.1.1 L'équipe professionnelle

Effectif autorisé : 7,85 etp

Effectif présent au 31/12 : 6,89 etp

- la directrice de l'association (0,76 etp),
- la responsable comptable (0,73 etp),
- une cheffe de service (1 etp), Virginie HENNINGER
- une conseillère en économie sociale et familiale (0,7 etp), Christina AUMAILLE
- une CESF, Noémie SYLLA (0,9 etp)
- une travailleuse sociale titulaire d'un diplôme universitaire (1 etp), Anne-Sophie JANSER
- un intervenant social (0,6 etp), Michel HERRENSCHMIDT remplacé en février par Hélène BISCH
- une éducatrice spécialisée (0,86 etp) et une monitrice éducatrice (0,24 etp) détachées à l'accueil de jour.
- un agent technique et agent d'entretien (1,05 etp),

Bien que l'effectif autorisé soit de 7,85 etp, conformément à la dernière convention en vigueur, il convient de préciser que seuls 6,75 etp sont affectés au CHRS. 1,1 etp, compté sur l'effectif autorisé, est détachée à l'accueil de jour et ne travaille pas directement sur le public du CHRS.

L'astreinte de nuit est toujours mutualisée avec la résidence d'accueil et la résidence Sara Banzet de 19h à 8h en semaine et H24 les week-ends et jours fériés.

1.1.2 Les appartements

Le CHRS a disposé de 19 appartements en 2022, sur 8 adresses différentes. Notre structure fonctionne avec des appartements « diffus » et certains sont regroupés sur un même site. L'association dispose de logements loués auprès de bailleurs sociaux, de logements qui appartiennent à la SCI dont fait partie Entraide le Relais et de logements sur les sites où se trouvent des bureaux de services de l'association.

1.1.3 Rappel des objectifs de la prise en charge au CHRS

L'accompagnement global s'appuie sur un projet d'insertion individualisé que nous définissons avec chaque personne lors de son entrée dans notre établissement. Cet outil est indispensable dans la construction d'une relation de confiance où chacun peut prendre la mesure de ses engagements, de ses droits et de ses devoirs. Ce projet contient l'ensemble des objectifs de la prise en charge et les moyens utiles à leur réalisation. Sa mise en œuvre se confronte alors aux limites de la famille (santé, addictions, difficultés familiales, ...), à leurs choix et aux contraintes réglementaires et administratives.

Les référents sociaux sont chargés de l'accompagnement des personnes hébergées avec pour objectif, l'aide à la résolution des problèmes et l'accès à l'autonomie dans les domaines essentiels de leur vie : la santé, la gestion de leurs ressources, la citoyenneté, la vie professionnelle et familiale, le vivre ensemble ...

Les référents travaillent autour de 7 axes pour aider les personnes à assainir leur situation et à acquérir des réflexes de bonne pratique de vie quotidienne au niveau : **administratif, budgétaire, recherche d'emploi, familiale, recherche de logement, santé et social, le vivre ensemble.**

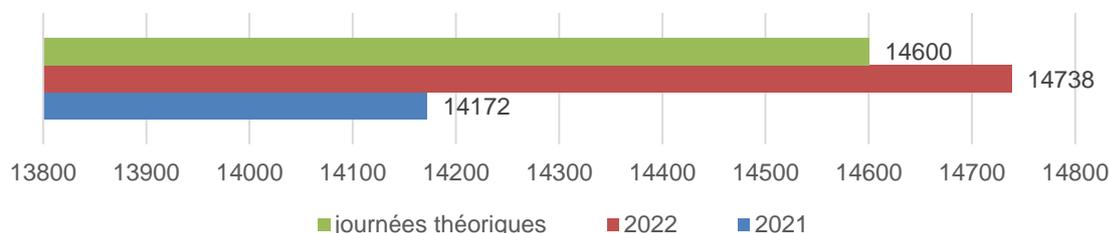
A la sortie de notre établissement, nous proposons un accompagnement des personnes relogées pour une durée de 3 mois maximum. Il s'agit là d'un suivi à la carte en fonction des besoins des personnes.

2 L'activité

2.1 Nombre de nuitées et taux d'occupation

Le CHRS est ouvert toute l'année et peut accueillir 40 personnes en file active.

Le taux d'occupation est de 101%, soit 14 738 nuitées (14 600 théoriques).



2.2 Durées d'hébergement dépassant les deux ans

La prise en charge au sein de CHRS est de deux ans maximum théoriquement. Cependant, chaque année, nous accompagnons des ménages présents depuis plus de deux ans.

Au 31/12/2022, cinq ménages – 12 personnes - sont présents depuis plus de 2 ans.

- Trois familles monoparentales :
 - Un père et ses deux enfants avec ACD validé et renouvelé mais restant sans proposition. Monsieur a fini par faire un recours DALO, ce qui a permis l'attribution d'un logement.
 - Un père et ses trois enfants dont les difficultés ont nécessité une prise en charge longue mais dont l'ACD également validé n'a pas permis une proposition de logement avant de longs mois.
 - Une mère avec sa fille dont les difficultés budgétaires et les dettes de loyer antérieures ont nécessité une prise en charge longue.
- Deux frères cohabitants, ils ont intégré le CHRS en ayant moins de 25 ans et ont été longtemps sans ressources.
- Une jeune femme de moins de 25 ans seule présentant des difficultés multiples ne pouvant aboutir à l'obtention d'un logement encore à ce jour.

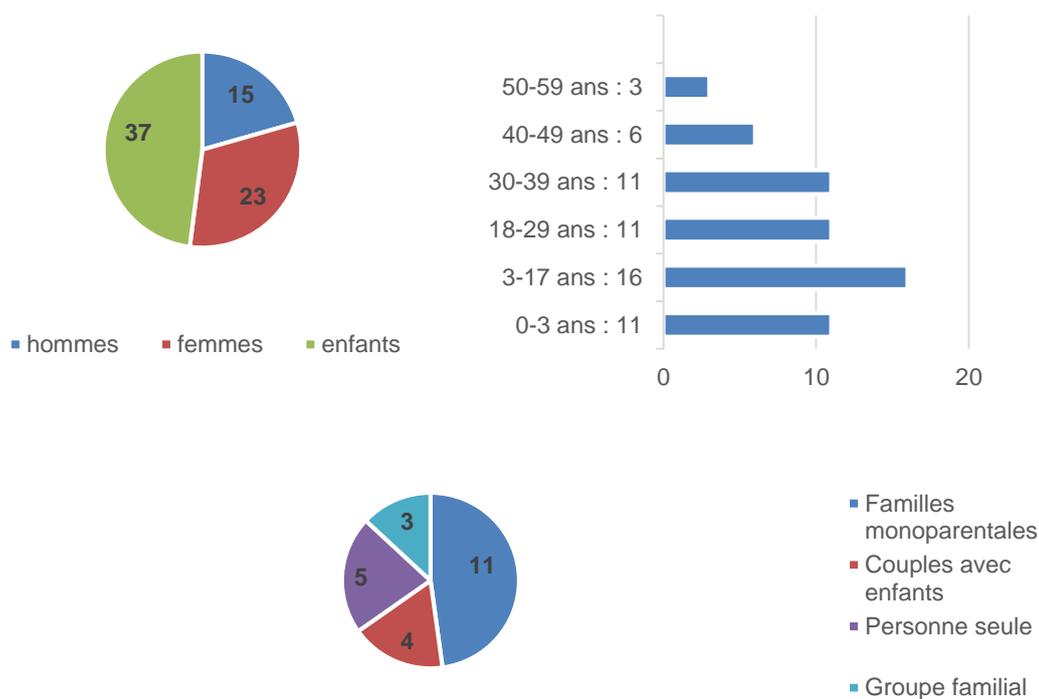
Au 31/12/2021, deux familles sont présentes depuis plus de 2 ans au CHRS.

- Une famille monoparentale avec deux enfants, présents depuis le 01/02/2019 et qui, malgré un ACD renouvelé (soit plus d'un an avec ACD validé), n'a eu aucune proposition de logement.
- Un couple avec trois enfants présents depuis le 05/11/2019. Le couple est en grande difficulté, nous n'avons pu faire d'ACD, la situation ne le permettant pas.

2.3 Nombre de personnes hébergées

2022 : 23 unités familiales soit 58 personnes hébergées dont 27 enfants.

2021 : 27 unités familiales soit 75 personnes et nous avons hébergé une mère qui a rejoint sa fille et ses petits-enfants déjà hébergés au CHRS.



11 ménages sur 23 sont des familles monoparentales.

2.3.1 Statut administratif

23 personnes ont une carte d'identité française.

10 personnes sont ressortissantes de l'Union Européenne.

18 sont régularisées.

7 personnes sont réfugiées.

3 Les entrées au CHRS en 2022

3.1 Les ménages accueillis en 2022

Personnes entrées	Personnes sorties	Personnes présentes depuis plus d'un an au 31/12/2022	Personnes entrées et sorties dans l'année
19 (35 en 2021)	20 (36 en 2021)	16 (10 en 2021)	1 (5 en 2021)

En 2022, peu de mouvements (entrées et sorties), à l'instar de l'année 2020 (crise sanitaire). Plus de ménages ont été pris en charge au-delà de 2 ans également.

Pour la personne entrée et sortie dans l'année, il s'agit d'une fin de prise en charge du fait de problématiques de comportement trop importantes au sein du CHRS.

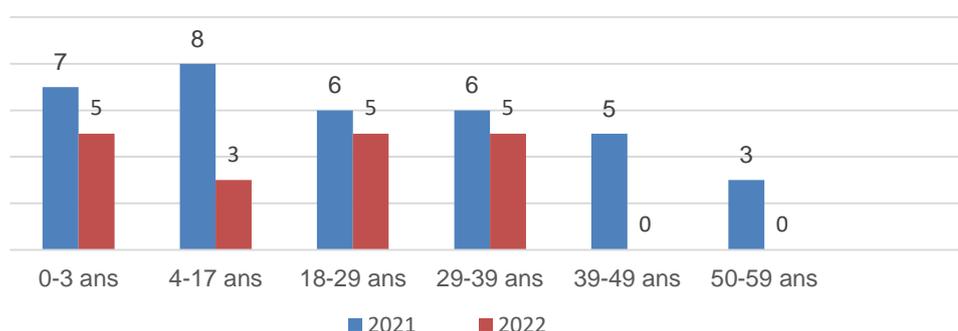
8 ménages ont intégré le CHRS, 19 personnes dont 9 enfants.

2021 : 14 unités familiales ont intégré le CHRS, dont 9 avec enfants soit 21 adultes et 14 enfants.

2020 : 7 unités familiales dont 4 avec enfants et au total 8 enfants et 12 adultes.

2019 : 11 unités familiales dont 8 avec enfants, 19 enfants et 15 adultes

3.1.1 Age des personnes entrées



Deux ménages soit trois personnes vivaient à la rue avant l'entrée au CHRS. Trois personnes étaient en résidence sociale, trois autres chez des tiers. Neuf personnes (trois ménages) vivaient en logement HLM ou privé mais ont dû quitter le domicile suite à des violences conjugales (trois mères et leurs enfants). Une personne a intégré le CHRS à sa sortie d'incarcération.

Comme chaque année, les problématiques peuvent être multiples et diverses (problème de santé, difficulté budgétaire, fuite du domicile conjugal etc.).

3.1.2 Situation par rapport à l'emploi

Sur les 10 adultes :

- 8 (80%) étaient sans emploi à l'entrée en CHRS
- 2 (10%) étaient en intérim

Depuis leurs entrées en 2022, une des personnes sans emploi est entrée en formation, les deux personnes en intérim poursuivent des contrats intérimaires, une autre suit une formation FLE.

3.1.3 Situation par rapport aux ressources

Sur les 9 adultes :

Type de ressources	Nombre de ménages :
Sans ressources	4
CAF RSA	3
ARE	1
Salaire	1

Concernant les quatre adultes sans ressources, deux personnes ont vu leurs droits ouverts par l'accompagnement CHRS. Les deux autres personnes sont les épouses de deux hommes dont l'une n'est pas en France depuis assez longtemps pour ouvrir des droits et l'autre ménage bénéficie d'un salaire dépassant les plafonds RSA.

4 Les sorties en 2022

20 personnes sont sorties du CHRS en 2022, 10 adultes et 10 enfants, soit 8 ménages.

4.1 Les durées d'hébergement des personnes sorties en 2022

Totalité des journées d'hébergement des personnes sorties en 2022 : 10 332 nuitées

Moyenne de : 517 jours

Ou en mois : 17 mois

Totalité des journées d'hébergement des personnes sorties en 2021 : 14 845 jours, soit une moyenne de 412 jours pour les 36 personnes sorties ou 13.5 mois.

Plus précisément, nombre de ménages et durée d'hébergement :

Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans
3	3	1	1
(5 personnes)	(11 personnes)	(1 personne)	(3 personnes)

Le ménage pris en charge plus de trois ans est le ménage qui a procédé à une demande DALO afin de se voir attribuer un logement.

4.1.1 Situation au regard du logement

Sur les 8 ménages sortis :

4 ont obtenu un logement HLM,

2 sont retournés dans leur famille

1 personne a intégré le centre de semi-liberté

1 famille a quitté le CHRS sans donner d'adresse

(et 1 enfant est partie vivre avec sa mère, son père est décédé quelques mois plus tard durant sa prise en charge au CHRS.)

4.1.2 Situation au regard de l'emploi

Sur les 10 adultes :

A l'entrée	A la sortie
8 personnes sans emploi	8 personnes sans emploi
2 en CDI	2 en CDI

Les huit personnes sans emploi à l'entrée et à la sortie (ce qui concerne les mêmes personnes) rencontraient des difficultés telles que le retour à l'emploi n'a pas été possible (problèmes de santé, de langue etc).

5 L'accompagnement au CHRS

5.1 Difficiles perspectives d'hébergement pour une famille monoparentale accompagnée au CHRS

Le CHRS accompagne depuis 2019 un couple et ses enfants. Suite à la séparation des parents fin janvier 2022, nous accompagnons séparément les deux parents dans des logements et avec des travailleurs sociaux distincts. De fait, suite à la séparation et au vu de la situation de santé de la mère, le père assure presque seul la fonction parentale auprès de ses 3 enfants (10 ans, 9 ans et 2 ans), dont il apprend à s'occuper seul au quotidien. L'un d'eux est en situation de handicap.

C'est un père qui se montre attentionné mais qui semble aussi débordé par cette situation nouvelle. Nous travaillons, par exemple, durant plusieurs mois, le projet pour ses enfants scolarisés d'aller à la cantine, afin que monsieur fasse moins d'aller-retours avec son bébé et puisse avoir du temps pour lui. Réfractaire à l'idée de mettre ses enfants à la cantine, il prend finalement conscience du bénéfice pour tous. Cependant, les certificats de vaccination sont obligatoires et monsieur mettra de nombreuses semaines avant de demander au médecin et de les fournir. Une fois les enfants à la cantine, il admettra être soulagé.

Il est également, pour lui, hors de question d'envisager un mode de garde collectif pour son enfant en bas âge ; ce dernier l'accompagne donc à tous ses rendez-vous. Ceci semble lié à des valeurs profondément ancrées, et malgré un travail important sur le terrain de la parentalité, monsieur ne changera pas d'avis sur cette question.

Monsieur a par ailleurs des difficultés d'addiction et il organise régulièrement l'accès à son traitement de substitution via l'association qui l'a orienté vers le CHRS.

Sa principale difficulté est la gestion du budget familial. Une Mesure d'Accompagnement Judiciaire de Gestion du Budget Familial a été mise en place et le partenariat se déploie avec la mandataire. Ceci a permis de sécuriser la participation financière à l'hébergement.

Néanmoins, malgré cette participation régulière, les ressources liées à la situation familiale et des efforts sur le budget qui ont permis de placer en priorité sa demande de logement (ACD), l'accès au logement est compromis par une dette locative importante chez le principal bailleur de la ville. Une place dans un dispositif du type « pension de famille » serait également adapté mais supposerait, si une place se libérait, un changement de ville qui empêcherait Monsieur de bénéficier du soutien de sa famille.

Accompagner la famille vers une solution de logement adapté, dans cette situation, est complexe. La structure familiale est instable, la mère des enfants est présente de façon irrégulière.

De plus, les trois enfants ont moins de 10 ans, sont donc très dépendants du parent et l'un des enfants demande une attention, notamment médicale, supplémentaire du fait de son handicap. Le père nous paraît vulnérable (addiction, gestion budgétaire, organisation du quotidien, etc.) et l'élaboration de changements pour monsieur n'est pas simple. S'ajoute à cela un positionnement de monsieur réfractaire à demander de l'aide extérieure. Cela entraîne des renouvellements multiples du contrat, retarde l'accès d'autres familles au dispositif et maintient cette famille-ci dans l'incertitude le temps que la situation se résolve. Monsieur tient fortement à accéder au logement autonome.

Premier trimestre 2023, la famille accède au logement autonome. La MJAGBF est toujours en place. Monsieur a assuré le déménagement seul, tant bien que mal. Il refuse l'ASLL proposé, qui permettrait de continuer un accompagnement administratif et de sécuriser son emménagement, malgré nos arguments.

5.2 Situation complexe de réinsertion et de voisinage d'un homme isolé en CHRS

Le CHRS a accompagné un homme isolé d'une trentaine d'années, qui est arrivé au CHRS suite à un parcours complexe, marqué durant l'enfance par des placements.

Il est en colère contre sa situation, souhaiterait accéder à un logement mais n'y est pas parvenu jusqu'ici malgré plusieurs dossiers de demande et le passage par différents dispositifs.

Il est régulièrement en lien avec son enfant à qui il propose des activités variées dès qu'il peut le voir.

Il a exercé de nombreux emplois, est à l'aise dans les tâches manuelles et dans plusieurs fonctions ; il est capable d'avoir une bonne présentation et d'être convaincant auprès d'un employeur.

Dans le cadre de son accompagnement, le référent social l'encourage et l'accompagne dans sa recherche d'emploi. Il décroche plusieurs contrats, mais s'arrête parfois rapidement, par exemple en raison de difficultés avec sa hiérarchie. Parfois il s'accroche par nécessité et par souhait d'avancer, et parfois il abandonne, entraîné par ses difficultés relationnelles et de comportement et écopant d'une nouvelle convocation au tribunal suite à un accès de violence.

Dans un premier temps, l'accompagnement n'est pas régulier car il prétexte soit le manque de temps du fait de son travail (ce qui est vrai mais n'empêche pas de le rencontrer en soirée), soit il ne répond pas car il est dans une période où il est entraîné par d'autres priorités, ou n'est pas en forme.

La relation d'accompagnement se met en place progressivement et celle-ci évolue, notamment en autorisant l'hébergement de son fils le week-end et pendant les vacances, et en les conviant aux sorties proposées aux familles le week-end, régulièrement déclinées mais auxquelles ils participeront plusieurs fois.

Malgré cette relation de confiance qui s'installe lentement, l'orientation vers le soin concernant ses accès de colères, souvent liés à une alcoolisation et à ses difficultés, est laborieux. Des problèmes de comportement conduisent à un avertissement, suivi d'un déménagement au sein du CHRS suite à des problèmes de voisinage.

Après son déménagement, la situation se dégrade car le nouveau logement est mal isolé et le bruit l'incommode. Il s'agit d'un problème réel de l'appartement, mais il est amplifié par les difficultés de Monsieur. La situation avec les voisins devient tellement tendue que nous sommes contraints de mettre fin au contrat de Monsieur qui réagit de manière inadaptée de façon répétée.

Les représentations de Monsieur par rapport au soin et son déni de certaines de ses difficultés ont été difficiles à travailler et la prise en charge a dû prendre fin, entraînant pour Monsieur une nouvelle rupture dans un parcours complexe.

Nous avons néanmoins sollicité les partenaires pour sécuriser la sortie de Monsieur vers un dispositif d'urgence en attendant le démarrage d'un aménagement de peine.

5.3 Intervention sociale, parentalité

Suite à des crédits supplémentaires, le CHRS a pu embaucher une intervenante sociale parentalité qui avait pour objectif la mise en œuvre de différentes missions :

- accueillir l'enfant et sa famille dans leurs différences, être disponible et à l'écoute des familles ;
- faire le lien et valoriser la relation entre l'enfant et le parent ;
- favoriser l'intégration de l'enfant dans la vie sociale
- assurer du soutien scolaire régulier
- repérer les difficultés observer et échanger les informations nécessaires avec l'équipe et les parents
- accompagner les familles vers l'extérieur (PMI, crèche, école) et favoriser ainsi la socialisation de l'enfant et des parents

Plusieurs familles/enfants ont ainsi pu être accompagnés.

* A, enfant de 7 ans

A, un enfant de 7ans, originaire d'Iran a pu être accompagné. Il est entré en CP à la rentrée de septembre 2021. C'était une première scolarité pour lui, en tant qu'enfant nouvellement arrivé en France (primo-arrivant).

Dès mon arrivée en janvier 2022, Noémie, travailleuse sociale au CHRS, m'a mise en contact avec la professeure des écoles de A pour prendre le relais concernant son suivi scolaire. J'ai pu organiser et participer en février à une réunion avec celle-ci. L'objet de la rencontre était la remise du livret scolaire et le point sur ses apprentissages depuis le démarrage du CP. L'institutrice nous a fait part des nombreux progrès de A depuis son arrivée en classe de CP en terme d'apprentissage et au niveau du comportement. Le point important sur lequel il fallait surtout travailler avec lui était la lecture.

La professeure des écoles nous a également précisé que A bénéficiait de 2 aides à l'école. Il a été aidé tous les jours pendant 45 minutes par une enseignante spécialisée qui prend en charge les enfants nouvellement arrivés en France et tous les lundis par une personne qui lui lisait une histoire et le faisait parler. Celles-ci, ont perduré tout au long de l'année.

A la suite de cette réunion, j'ai pu mettre en place du soutien scolaire une fois par semaine, durant 1 heure en axant donc le travail sur la lecture. La plupart du temps, la mère de A, apprenante en français, était également présente et essayait, malgré ses difficultés, de suivre et de participer avec nous aux activités.

Fin mars, la professeure de A m'a contactée pour m'informer qu'il progressait moins qu'en début d'année et que la lecture était très laborieuse pour lui. Selon elle, un bilan chez l'orthophoniste était nécessaire. J'ai donc contacté des orthophonistes pour obtenir un rendez-vous. A est maintenant suivi par une orthophoniste.

Son enseignante a également mis en place des temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) après les vacances de Pâques.

Lorsque j'ai rencontré A, il ne parlait pas très bien français, comprenait difficilement ce qu'on lui disait et commençait tout juste à déchiffrer la lecture. Grâce à ce suivi régulier durant 5 mois, j'ai pu constater les gros progrès de A dans ces apprentissages en lecture, ainsi que dans sa compréhension orale et son expression orale.

Ce poste et le lien que j'ai pu créer avec l'enseignante de A ont permis de mettre en œuvre toutes ces aides (à l'école, le suivi orthophonique et le soutien scolaire) et de favoriser les progrès scolaires de A.

* B

Durant ma mission, j'ai fait la rencontre de B, une jeune femme porteuse de Trisomie 21 et de sa maman. Actuellement, B n'est plus suivie en accueil de jour et ce depuis de nombreux mois. Elle est très souvent avec sa mère, lorsque celle-ci ne travaille pas. Le COVID a eu un gros impact sur leur vie sociale et les a beaucoup isolées.

B est quelqu'un qui fait beaucoup d'activités, généralement. Je suis intervenue à domicile et nous avons pu en faire quelques-unes comme de la peinture ou encore de la cuisine. Avec l'arrivée des beaux jours, nous avons pu commencer à faire des promenades.

Je pense que cela a eu un effet bénéfique pour B qui a pu passer un peu de temps avec quelqu'un d'autre que sa famille. Lorsque les sorties ont pu reprendre, B et sa mère ont également participé à une sortie piscine et une sortie théâtre.

* La fratrie C, D, E

La famille G accompagné par le CHRS est composée de trois enfants : C 17ans, D 15 ans et E 8 ans. Ils vivent tous les trois avec leur maman. Ils sont originaires de Roumanie. Ils ont beaucoup voyagé dans différentes villes et différents pays (Roumanie, Portugal, France), ce qui a engendré un parcours de vie peu stable pour les enfants et une maîtrise de la langue française avec des lacunes, notamment à l'écrit.

Les trois enfants ont des difficultés dans leur scolarité.

C était scolarisée en seconde professionnelle à la rentrée de septembre. Elle allait très peu en cours et a très rapidement été en décrochage scolaire. Je pense qu'une des principales raisons liées à ce dernier pourrait être qu'elle n'arrivait pas à suivre les cours, notamment à cause de la langue écrite française qu'elle ne maîtrise pas bien. Elle s'est rendue à la mission locale, en février, avec une collègue travailleuse sociale, afin de trouver un accompagnement pour sa future vie professionnelle. Alina a pris la décision de quitter le lycée. J'ai pris le relais à ce moment-là. Nous avons rédigé ensemble sa lettre de démission pour informer son lycée qu'elle arrêta l'école, en mars. Je l'ai accompagnée au lycée et à quelques rendez-vous de la mission locale. Elle y est suivie et participe aux ateliers d'Orientation Active (AOA) qui ont pour objectif de construire son projet professionnel, de trouver une formation ou un métier qui lui plaira.

Concernant D et E, j'ai pu prendre contact avec leur école respective pour organiser des temps de réunion avec leur mère, les professeurs des différents établissements scolaires et ma collègue pour avoir un retour sur leur scolarité.

E était en CE1 en début d'année scolaire. En concertation avec la directrice de l'école et sa professeure, elles ont décidé de la remettre en CP car elle n'avait pas le niveau attendu.

D, lui, est en 4e cette année. Il a bénéficié du dispositif UPE2A, durant 1an et demi, jusqu'aux vacances de Pâques (avril). Ces prises de contact ont permis de mettre en évidence des difficultés scolaires et un fort taux d'absentéisme chez les deux enfants. La CPE de D a également pu évoquer des problèmes de comportements chez celui-ci.

En dehors du suivi scolaire, j'ai pu également apporter un soutien dans l'accès à la santé. J'ai, par exemple, pris rendez-vous chez le dentiste pour D et je l'ai accompagné à plusieurs rendez-vous.

C m'avait confié l'envie de parler à des professionnels de santé, notamment un psychologue. Suite à cela, je lui ai proposé de l'accompagner à la maison des adolescents. Elle n'y est pas retournée mais elle sait que cette structure existe si besoin.

Cours de français :

Le CHRS accueille parfois un public étranger. J'ai ainsi pu proposer de façon ponctuelle des cours de français.

J'ai pu, par exemple, travailler la lecture de syllabes avec une jeune femme.

J'ai également pu faire deux cours de français avec une femme somalienne qui ne parle pas français et ne maîtrise pas encore très bien l'alphabet. Nous avons pu revoir l'alphabet à l'oral et à l'écrit. Nous avons appris oralement à nous saluer, à nous présenter, à se

demander comment ça va. Nous avons également vu quelques noms de légumes et de fruits à l'oral et à l'écrit.

Partenariat avec « les ateliers AMASCO » :

L'association « Ateliers AMASCO » a proposé un partenariat au CHRS en pensant que leur projet associatif pourrait intéresser certaines des familles accompagnées. J'ai eu une réunion d'information avec la cheffe de projet pour qu'elle m'explique plus en détail le dispositif. Ce dernier propose une **pédagogie alternative**, basée sur l'apprentissage par le jeu. L'objectif étant de développer le **plaisir d'apprendre** et les **savoir-faire des enfants** (de 6 à 13 ans) par le biais d'ateliers ludiques et éducatifs, pendant les vacances. A l'issue de chaque semaine, un bilan est réalisé par l'équipe d'animateur et est envoyé aux parents pour leur faire un retour sur leur enfant.

Suite à cette entrevue, j'en ai parlé aux familles du CHRS pour leur proposer d'y inscrire leur enfant.

Un enfant y a été inscrit une semaine pendant les vacances de février. Le bilan de cette semaine a été très positif.

Une autre enfant hébergée au CHRS avec sa maman, y a été inscrite toutes les vacances de février, d'avril et y sera inscrite un mois durant les vacances d'été.

Sorties le samedi ou le dimanche :

J'ai pu participer à ces sorties en ciblant principalement les familles avec enfants.

Je suis, par exemple, allée avec un père et trois de ses enfants au « Vaisseau ».

Nous avons également organisé une chasse aux œufs sur le site de l'association.

J'ai également participé à une sortie piscine.

Freins / difficultés rencontrées :

Le CHRS accueille un public qui peut être difficile à mobiliser. Dans le cadre de ce poste et du soutien à la parentalité, j'ai pu être confrontée à un problème d'adhésion aux aides proposées et aux sorties de la part de certaines familles. Les difficultés auxquelles elles font face peuvent rendre compliquées voire empêcher un accompagnement.

Je pense à une famille en particulier. Je devais suivre un enfant pour du soutien scolaire. J'ai pu établir un contact avec la mère de cet enfant et l'enfant lui-même au domicile. Nous avons convenu de débiter le suivi la semaine suivante. La mère a eu des problèmes de santé. L'enfant est resté chez son père qui n'a pas donné suite à cet accompagnement proposé. La mise en place de ce dernier n'a donc pas été possible.

Léa